

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 72 - 2023 relative à l'élection du conseil des sports du SUAPS

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 6 des statuts du SUAPS,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne déclare élus au conseil des sports du SUAPS à l'unanimité :

Collège « Enseignants » : (5 sièges)

- Emilie BUACHE
- Laurent GODONAISE
- Fabien LALLEMENT
- Christelle MAYOLET
- Estelle ROTH

Collège « Etudiants » : (5 sièges)

- Claire JEUNEHOMME
- Margaux PEYCELON
- Thomas BENCHABANE
- Camille BENBOUDJEMA
- Cédric DEMARS

Collège « BIATSS » : (2 sièges)

- Xavier VANIN
- Rodolphe LAURENT

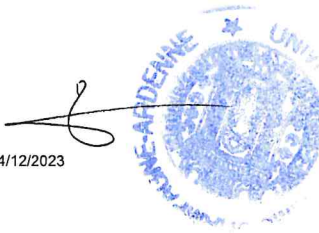
Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 14/12/2023



**Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/12/2023

Document mis en ligne le : 20/12/2023